

# Accueil et habitat des gens du voyage : la métropole de Rouen à la traîne

**Un schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage en Seine-Maritime a été validé à l'été 2020. Il fixe des objectifs pour la métropole de Rouen, en retard sur ses obligations.**

Modifié le 16 Sep 20 à 7:48



Un nouveau schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage en Seine-Maritime a été approuvé à l'été 2020, avec un bilan comptable mitigé sur la métropole de Rouen (Seine-Maritime). (©MN/76actu)

Après l'incendie des usines Lubrizol et NL Logistique, il a fallu que les voyageurs de l'aire d'accueil des gens du voyage du Petit-Quevilly, décident de dénoncer leurs conditions d'accueil pour que les projecteurs médiatiques se braquent sur eux. Le public découvrait alors cet espace bitumé semblable à un parking, dépourvu du moindre charme et de verdure, situé à quelques mètres du site Seveso. Les familles avaient déposé plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui » et « omission de porter secours ».

Ils demandaient alors à être relogés ou à ce que leur aire soit reconstruite, voire relocalisée. « Un an après, rien n'a changé », regrette Vanessa, porte-parole de sa famille vivant depuis 12 ans sur les lieux. Le nouveau schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage, validé à l'été 2020, montre que l'aire du Petit-Quevilly n'est pas un cas isolé.

Co-piloté par l'État et le Département, ce schéma fixe des objectifs aux onze établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de Seine-Maritime afin de répondre aux besoins des gens du voyage et leur permettre d'accéder à leurs droits. La Métropole Rouen Normandie a encore beaucoup à faire en la matière.

#### Des objectifs peu réalisés

Les desseins des précédents schémas de 2003 et 2013 sont loin d'avoir été atteints dans le département. « Le bilan est extrêmement mitigé, constate le vice-président en charge de la question au Département, André Gautier. On n'est pas arrivé à atteindre les objectifs qu'on s'était fixés. » Notamment autour de Rouen. La loi Besson II du 5 juillet 2000 oblige chaque commune de plus de 5000 habitants à mettre en place une aire d'accueil. Neuf d'entre elles n'ont pas répondu aux préconisations de création de places.

La réhabilitation des aires de Rouen, Petit-Quevilly, Grand-Quevilly et Petit-Couronne n'a pas non plus été menée à bien. Ces aires en zone industrielle feraient cependant l'objet d'un projet de la Métropole, incluant une diminution de la capacité d'accueil, d'après le schéma. La collectivité, qui n'a pas encore de vice-président en charge de l'accueil des gens du voyage depuis la dernière élection, n'a pas confirmé ces informations. Sollicitée, elle a d'ailleurs refusé de répondre à nos questions sur le sujet.

La Métropole avait déjà été épinglée par le juriste William Acker, qui s'est lancé dans un inventaire des différentes aires, leurs services et leur emplacement à travers la France, montrant une situation pour le moins problématique. « Plus de 90 % des aires d'accueil sont éloignées du tissu urbain, avait-il déclaré devant les parlementaires à l'issue de la catastrophe industrielle, disposant alors d'un échantillon de 230 aires d'accueil dans dix départements. Plus de 70 % subissent un environnement dégradé et seulement 3 % ne sont ni éloignées, ni polluées. » Quand il s'est agi d'évoquer la situation de la métropole rouennaise sur son dossier dédié sur les réseaux sociaux, il a prévenu : « Attention, c'est un festival ! »



**William Acker**  
@Rafumab



Aujourd'hui je vous propose un focus sur "l'accueil des gens du voyage" en Seine Maritime, particulièrement les lieux d'accueil gérés par la Métropole de Rouen Normandie.

**Attention : c'est un festival !**

3:23 PM · 19 oct. 2019



37



39 personnes tweetent à ce sujet.

#### Un sentiment d'ostracisation

Certaines aires s'avèrent vétustes et sous équipées. « On a le minimum : un toilette turque où les enfants ont peur d'aller, et des douches communes, raconte Vanessa au Petit-Quevilly. Pour les douches, seules celles des femmes sont ouvertes quand les gardiens sont là. Et elles ne sont pas nettoyées. Alors qu'on paie ! » Elle assure :

*On préférerait qu'il y ait 10 emplacements, mais qu'on ait le nécessaire. J'aurais le choix d'aller ailleurs, je ne resterais pas. On reste parce qu'on a nos habitudes, parce que c'est moins cher et pour l'école. On se sédentarise parce qu'on n'a pas les moyens.*

D'autres aires sont mieux acceptées par leurs occupants, comme celles de Oissel ou Sotteville-lès-Rouen, mais leur vocation d'aire de passage ne permet pas de répondre aux besoins de populations devenues de plus en plus sédentaires. Certains voyageurs sont dans le bâtiment, d'autres font des petits boulots pour arrondir les fins de mois même si « c'est de plus en plus difficile », d'autres encore ne travaillent pas. A des situations parfois difficiles s'ajoutent un cadre contraignant avec des règlements intérieurs non harmonisés, la pression financière et la difficulté de dialoguer avec les acteurs institutionnels, qui représentent un vrai mille-feuille entre la métropole pour la gestion, la commune pour l'école, le Département et l'Etat pour le pilotage des schémas ainsi qu'une partie de l'accompagnement.

Tout cela renforce un sentiment d'ostracisation et alimente des rapports parfois tendus avec les gardiens ou la collectivité. « On prend les gens du voyage pour des barbares, pour des sous-hommes, regrette Juan\*, un voyageur installé sur une autre aire de l'agglomération. N'étant pas procédurier, certains font ce qu'on attend d'eux en cassant ou en s'énervant... »

« Ils ont le statut de sans domicile fixe à vie »

« Il ne faut pas se voiler la face : les gens du voyage ne voyagent presque plus, poursuit Juan. L'hiver, plus personne ne roule aujourd'hui. Il faut aller travailler, que les enfants aillent à l'école. » Le nouveau schéma départemental met donc l'accent sur de nouveaux types d'habitat comme les terrains familiaux ou l'habitat adapté, qui comprennent un emplacement pour la caravane, un espace extérieur clôturé et des constructions en dur.

Sur les 130 à 150 places d'habitats adaptés ou terrains familiaux préconisés dans le précédent schéma dans la métropole de Rouen, seules 12 ont été réalisés. Le nouveau schéma préconise la création de 196 places... « Ce sont des dispositifs qui sont nouveaux, explique le secrétaire général adjoint à la préfecture de Seine-Maritime, Vincent Naturel. Dans des groupes de travail dédiés, on peut aider les collectivités locales à s'emparer du sujet avec les bailleurs sociaux qui les connaissent bien, afin de monter en connaissance. »

Au-delà de la problématique d'équipement, ces types d'habitat permettraient de résoudre des soucis liés à la domiciliation, comme l'explique Murielle Leroux, directrice de l'association Relais-accueil des gens du voyage, qui domicilient une grande partie des voyageurs du territoire :

*Les gens du voyage ne sont pas reconnus comme des habitants de la commune lorsqu'ils sont localisés sur les aires de passage, donc ça complique l'accès au droit commun, aux écoles, aux aides. Ils ont le statut de sans domicile fixe à vie.*

« Pour sortir de l'occupation illicite »

Pour Juan, la possibilité de s'installer sur un terrain familial représente un espoir : « Tout ce qu'on veut, c'est être au propre, et être chez nous, explique-t-il. On veut être autonome, ne plus dépendre des gardiens sur les aires, des associations, que les banques nous suivent, gérer notre énergie, etc. » Professionnel du bâtiment, il assure que les maires auraient beaucoup à gagner en ancrant plus favorablement les familles déjà installées sur leur commune. *Je paie tout ce que je dois, je déclare tout mon chiffre d'affaire, comme bien d'autres. En installant les familles, il n'y aura pas de problème et elles feront vivre les commerçants en consommant.*

Pour Vincent Naturel, la création de ces terrains familiaux permettrait de redonner aux aires existantes leur vocation première, et de régler le problème des occupations sauvages l'été. « On a vraiment un enjeu de réalisation, souligne-t-il. Il faut ces équipements, qui pour certains sont attendus depuis près de 20 ans, pour répondre à un besoin réel du territoire et sortir de l'occupation illicite. »

Pour cela il faudra compter sur l'engagement des acteurs locaux, ainsi que sur l'entente entre les communes et la Métropole pour trouver des accords sur le foncier, ce qui peut relever « du parcours du combattant », selon Murielle Leroux. En cas de non réalisation des préconisations, l'État aurait la possibilité de prendre la main. Le préfet a déjà mis en demeure la Métropole en 2019 pour la création d'une aire de grand passage, préconisé depuis 17 ans. « Le préfet compte saisir la Métropole dans les tous prochains jours pour voir si elle accepte d'endosser sa compétence pour la réalisation de cette aire », annonce le secrétaire général adjoint. Dans le cas contraire, le préfet pourrait décider d'engager lui-même la réalisation aux frais de la collectivité.

*\*Le prénom a été changé*

Vous pouvez consulter l'intégralité du nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage en Seine-Maritime via ce lien.

À l'occasion de l'anniversaire de Lubrizol, le journal *Fiat metropolis* d'Echelle inconnue et la *Revue Z* reviennent également sur la situation des gens du voyage du Petit-Quevilly.

Mathieu Normand